

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de  
l'alimentation

## Arrêté

### **portant nomination au conseil d'orientation et de la formation de la spécialité élevage et pathologie équine – option biomécanique et pathologie locomotrice vétérinaire**

#### **Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-65 ;

Vu le décret n° 2020-1520 du 3 décembre 2020 relatif à l'enseignement vétérinaire, notamment son article 8 ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire ;

Vu l'avis du conseil national de l'ordre des vétérinaires en date du 27 avril 2021 ;

Sur proposition du Conseil d'orientation et de la formation de la spécialité concernée,

#### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil d'orientation et de formation de la spécialité élevage et pathologie équine – option biomécanique et pathologie locomotrice vétérinaire.

#### **1° en qualité d'enseignants-chercheurs :**

Mme Bertoni (Lelia) ;

M. Cadoré (Jean-Luc) ;

M. Denoix (Jean-Marie) ;

Mme Touzot (Gwenola).

#### **2° en qualité de personnalités qualifiées :**

M. Ciantar (Philippe) ;

M. Corde (Richard) ;

Mme Picandet (Valérie) ;

Mme Schambourg (Morgane).

## **Article 2**

Les intéressés sont nommés pour un mandat de cinq ans.

## **Article 3**

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le

Le ministre l'agriculture et de l'alimentation

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,



Valérie BADUEL